



VersaillesGrandParc  
communauté de communes

Extrait du registre des délibérations du

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 07 Février 2008

**PRESIDENT : Monsieur Etienne Pinte**

**Sont présents :**

M. Claude VUILLIET, M. Daniel MERTIAN de MULLER, M. Jean-Jacques LASSERRE (pouvoir de M. Gérard MEZZADRI), Mme Monique LE SAINT, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de M. Alain Michel LAMBERT), M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Michèle BROSSARD (pouvoir de M. Hervé HOCQUARD), M. Alain RUBY, Mme HANNIER (représentante de M. Serge CHARPENTIER), M. Gérard REILLON, M. Georges DUTRUC-ROSSET (pouvoir de M. Jean-Marc LE RUDULIER), M. Jean-Claude BOSONNET, Mme Dominique CONORT, M. Marc BODIN, M. Jacques DEMBREVILLE, M. Bertrand DEVIENNE, M. Philippe LEQUAIN, M. Jean Philippe BARRET, M. Gérard DALLIOUX, Mme Dana SOLECKI (pouvoir de M. Edmond GRONDIN), M. Claude BANCILHON, M. Alain FONTAINE, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. SERENARI (représentant de M. Pierre LESTRADE).

**Absents excusés :**

M. Hervé HOCQUARD, pouvoir à Mme Michèle BROSSARD,  
M. Serge CHARPENTIER, représenté par Mme HANNIER,  
M. Jean-Marc LE RUDULIER, pouvoir à M. DUTRUC-ROSSET,  
M. Alain Michel LAMBERT, pouvoir à M. Jean-François PEUMERY,  
M. Edmond GRONDIN, pouvoir à Mme Dana SOLECKI,  
M. Thierry LEGIRET,  
M. Gérard MEZZADRI, pouvoir à M. Jean-Jacques LASSERRE,  
M. Pierre LESTRADE, représenté par M. SERENARI.

Secrétaire de séance : M. Gilles Pancher

Date de convocation : 31 janvier 2008

Date d'affichage de la convocation : 31 janvier 2008

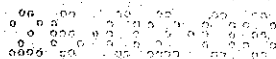
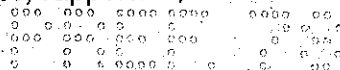
Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de membres présents : 32

**N° de l'ordre du jour :**

**2008.02.03 : Versement d'acompte de subventions aux associations pour 2008**

- Mme LE SAINT, rapporteur, donne lecture de la délibération.**



La communauté de communes de Versailles Grand Parc soutient plusieurs associations dans le domaine de l'emploi et du développement économique.

Afin de permettre aux associations d'assurer leur fonctionnement et conformément aux conventions qui nous lient, il vous est proposé de fixer le montant de l'acompte à verser ou de décider de son versement.

Celui-ci est soit prévu dans la convention signée avec l'association, soit égal à 50% du montant versé en 2007.

Associations bénéficiaires	Budget primitif 2007	Réalisé 2007	Acompte 2008
SCY – OSER 78			5 000€
- montant fixe	15 000 €	9 150 €	Pas d'acompte
- prime		5 550 €	
Versailles Portage			
- recensement des locaux	7 800 €	7 800 €	3 900 €
- portage	15 600 €	15 600 €	7 800 €
U.V.C.I.A.	20 000 €	5 000 €	2 500 €
Datase	1 000 €	1 000 €	500 €
Total	59 400-€	44 100 €	19 700 €

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le conseil communautaire :

- 1) décide de verser un acompte calculé sur les subventions versées en 2007 qui seront inscrites au budget primitif 2008.
- 2) Dit que les crédits sont inscrits au budget nature 6574.

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 33

Suffrages exprimés : 32 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,  
par délégation,



Pascal Guéant  
Directeur général des services

